

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/01/2023
DATE D'AFFICHAGE : 23/01/2023
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS : <ul style="list-style-type: none"> - Inscrits : 62 - Présents : 36 - Pouvoirs : 5 - Votants : 41 - Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>OBJET :</u> SEM Somme Energies Prise de participation complémentaire au capital social de TIAMAT

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 janvier à 09 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET.

Étaient présents : 36 délégués dont 5 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Étaient absents et excusés : 26 délégués.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la SEM Somme Energies détient actuellement 3% du capital social de Tiamat, soit 1 503 actions achetées pour 250 080 € en décembre 2020.

La société TIAMAT a été créée en 2017 pour développer la batterie sodium-ion inventée dans les laboratoires de l'Université Picardie Jules Verne.

En 2020 après plusieurs années de recherche TIAMAT a levé 5 millions d'euros dans le cadre notamment d'une augmentation de capital, qui a permis à Somme Energies d'entrer au capital de TIAMAT, afin d'engager trois années de développement pour adapter la technologie à ses premiers marchés.

A l'issue de cette phase de développement qui s'avère concluante, TIAMAT projette désormais de passer au stade de la production industrielle avec un projet d'investissement qui va nécessiter une augmentation du capital et des fonds propres.

En qualité d'actionnaire actuel, la SEM Somme Energies est appelée à se prononcer sur cette augmentation du capital.

Le Conseil d'Administration de Somme Energies a étudié cette affaire lors de la réunion du 20 décembre 2022 et a donné un avis favorable à cette recapitalisation et souhaite souscrire de nouvelles actions pour un montant d'acquisition maximum correspondant à l'engagement actuel soit 250 080 €.

.../...

.../...

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la part du Bureau lors de sa réunion du 5 janvier 2023.

OBJET :

**SEM Somme Energies
Prise de participation
complémentaire au capital
social de TIAMAT**

Monsieur le Président soumet cette proposition au Comité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- donne un avis favorable pour que Somme Energies, dans le cadre de l'augmentation du capital de Tiamat souscrive de nouvelles actions à hauteur d'un montant maximum équivalent à l'engagement actuel, soit 250 080 € (montant des actions et primes d'émission).
- charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET

